Arrêté 2026.09_02

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Autorisation préalable de pose de panneaux évènementiels temporaires sur le domaine public
ÉVÈNEMENTS APE DE SAINT CORNIER DES LANDES

Le Président de la délégation spéciale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Environnement ;
Vu le Code de la Route ;
Vu la demande de Madame Amélie PATRY, Vice-trésorière représentant l'association des parents d'élèves Marinière de l'école de St Cornier des Landes, en date du 20 septembre 2026 visant à la pose de panneaux d'affichage en bordure de route pour annoncer les deux prochains évènements (bourse aux jouets et loto) organisés par l'association qui auront lieu le samedi 31 octobre et 1er novembre 2026.

ARRÊTE

Article 1 :
Madame Amélie PATRY, est autorisée à poser des panneaux évènementiels temporaires en bordure des routes aux entrées et sorties ou en des endroits passagers stratégiques des communes déléguées de Valdallière à partir du 3 octobre 2026 pour annoncer les évènements organisés par l'association qui auront lieu le 31 octobre et le 1er novembre 2026.

Ce dernier veillera à retirer toutes les affiches après la manifestation et laissera le domaine public en bon état de propreté, une semaine au plus tard après l'évènement.

Fait à Valdallière, le 24 septembre 2026

Le Président de la délégation spéciale,
Alain DECLOMESNIL

Le Président de la délégation spéciale,
- *Certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.*
- *Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.*

Commune de VALDALLIÈRE (Calvados) Siège Administratif